



TRI-Porteur

LE JOURNAL D'INFORMATION DU SIRTOM DE LA RÉGION DE CHAGNY

DOSSIER P. 4

Optimisons nos gestes de tri ! Focus sur les consignes du territoire

ÉDITO



Chère lectrice, Cher lecteur,

Depuis plusieurs années, les évolutions réglementaires successives liées à la Loi « Climat et Résilience » poussent les collectivités à travailler sur de nouveaux modèles de fonctionnement afin d'atteindre les objectifs de réduction des déchets.

Ainsi, en 2012, le passage à la taxe d'ordure ménagère incitative a atteint ses objectifs avec une réduction du tonnage des déchets ménagers de l'ordre de 27%. Par la suite, en 2022, l'extension des consignes de tri plastiques a été appliquée au territoire. Enfin, en 2023, la ressourcerie de Chagny gérée par l'association ALCG a été créée.

L'année 2024 démarre quant-à-elle avec une nouvelle obligation réglementaire pour tous les ménages : le tri et le compostage de tous les déchets biodégradables.

Afin de répondre à ce nouvel objectif, le Sirtom a été retenu à l'appel à projet du Fonds Vert porté par l'Etat, confirmant ainsi son côté novateur. Cela permettra de renforcer les actions d'animation et d'accompagnement sur le compostage individuel et collectif.

2024 sera ainsi l'année du 100% compostage.

Je vous souhaite une bonne lecture !



Sébastien LAURENT
Président du SIRTOM



P. 2

ACTUALITÉS DU SIRTOM
**DE NOUVEUX MOYENS
POUR RENFORCER LA
POLITIQUE DE GESTION
DES BIODÉCHETS**



P. 6

FOCUS MÉTIER
**« FIÈRE DE REPRÉSENTER
LES RIPEURS ! »**



P. 7

ACTIONS DE SENSIBILISATION
**MULTIPLICATION
DES ACTIONS
ECO-CITOYENNES
SUR LE TERRITOIRE**

De nouveaux moyens pour renforcer la politique de gestion des biodéchets

Afin d'améliorer la gestion des biodéchets sur le territoire, le SIRTOM a fait appel au fonds vert de l'Etat. Celui-ci a pour objectif d'accélérer la transition écologique. Il permettra au SIRTOM d'approfondir et de renforcer sa politique d'encouragement au compostage.

A partir du 1er janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier à la source et composter leurs déchets biodégradables. L'objectif est de valoriser, sous forme de compost, ces biodéchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, de produits de cuisine et de restes de repas, au lieu de les mettre à la poubelle.

Quelques chiffres sur la gestion des biodéchets du territoire a ce jour



18% des foyers

sont équipés d'un composteur acheté au SIRTOM,
soit **2470 foyers**

17 placettes communales, 9 cantines scolaires, 4 collèges, 5 professionnels

sont équipés de systèmes de compostage collectif

Le fonds vert va permettre au SIRTOM de déployer de nouveaux moyens et de renforcer les solutions existantes en matière de compostage.

2



Recrutement d'un chargé de mission

afin de renforcer la promotion des bonnes pratiques en matière de gestion des biodéchets sur le territoire.

Sensibilisation des usagers

Afin de sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques en matière de compostage, et de les accompagner dans leurs démarches, le chargé de mission organisera des cafés-compost et autres animations en parallèle du déploiement des placettes collectives, en lien avec le maître composteur.

Animations en milieu scolaire sur le compostage et le gaspillage alimentaire

Les animations scolaires seront assurées par le chargé de mission. Elles auront lieu tous les ans, sur inscription des écoles en début d'année scolaire. Le chargé de mission développera et renforcera la sensibilisation sur le compostage, le paillage, le broyage des déchets verts et le gaspillage alimentaire, toujours en lien avec le maître composteur.

Mise en place du broyage ponctuel des déchets verts, en rotation dans les déchèteries

C'est une étape incontournable dans l'amélioration de la gestion des biodéchets du territoire et la réduction des déchets verts des usagers. Fin 2024 - début 2025, ces derniers pourront désormais les amener en déchèterie, où ils seront broyés, et repartir avec le broyat pour fertiliser leurs jardins et espaces verts.



Création de nouvelles placettes partagées de compostage

L'objectif est d'atteindre les 80 sites de compostage partagé sur l'ensemble du territoire, afin de permettre à l'ensemble des usagers de bénéficier d'une solution simple et accessible de compostage à portée de main. En parallèle de ces dispositifs, des jardins partagés seront créés.

Sensibilisation des gros producteurs de biodéchets

Un accompagnement particulier sera proposé par le maître composteur aux gros producteurs afin de tendre à la réduction des biodéchets. Le maître composteur aura notamment la mission de les renseigner et les guider dans leurs choix de solutions et d'achats de matériel (déshydrateurs, composteurs, collecte de biodéchets par des entreprises privées ...).

DES BACS DE COLLECTE À ORDURES MÉNAGÈRES ADAPTÉS À CHAQUE FOYER.



Le SIRTOM met un bac de collecte à disposition de chaque foyer dont le volume varie en fonction de sa composition :

- 140 litres (jusqu'à 3 personnes),
- 240 l (jusqu'à 5 personnes),
- 660 litres (pour le collectif).

Tous les bacs de collecte sont pucés afin d'identifier l'adresse, et donc le foyer, auxquels ils sont rattachés. Ainsi, en cas de changement de propriétaire ou locataire, il est nécessaire de le signaler au SIRTOM afin qu'il adapte le bac à la composition du nouveau foyer.

A tout moment, vous pouvez changer la taille de votre bac en fonction de votre utilisation en vous adressant au SIRTOM.

En cas de dégradation du bac, les usagers peuvent s'adresser au SIRTOM pour le remplacer gratuitement.

ATTENTION : Ne pas laisser vos bacs sur la voie publique.



OPTIMISONS NOS GESTES DE TRI !

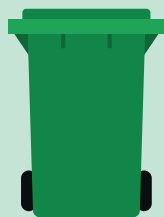
Focus sur les consignes du territoire

4

Récemment, l'extension des consignes de tri a vu le jour sur notre territoire. Depuis, tous les emballages vont dans le sac ou bac jaune. Seulement, tous les déchets ne sont pas destinés au tri sélectif. Certains sont recyclés et valorisés par d'autres filières.

A ce jour, 25% des déchets arrivant au centre de tri ne correspondent pas aux consignes du territoire. Ils sont alors refusés et repartent à l'enfouissement. Ce traitement a un coût économique et environnemental considérable.

Pour diminuer les erreurs de tri, voici un récapitulatif complet des consignes à jour sur notre territoire.



A DESTINATION DU BAC VERT

Les ordures ménagères
uniquement



A DESTINATION DU BAC OU SAC JAUNE (TRI SÉLECTIF)

L'ensemble des
emballages ménagers
recyclables

Précisions concernant le tri sélectif

Seuls les emballages vont au tri sélectif. Tout autre objet est à déposer en déchèterie, même s'il est en plastique ou en carton.

Les emballages ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres mais séparés.

Le film étirable de colis ou palette est à déposer en déchèterie.

Les emballages doivent être vides et non compactés avant d'être jetés dans le bac ou le sac jaune.



A DESTINATION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL OU COLLECTIF (BIODÉCHETS)

**Les épluchures de fruits et légumes ou fruits
et légumes pourris**
y compris les agrumes

Les coquilles d'œufs

Le marc de café

les sachets de thé

Les restes de repas d'origine végétale
sans sauce, ni viande ou poisson

Le papier absorbant non coloré
filtre à café, essuie-tout...

Les boîtes d'œufs en carton non coloré

Les emballages en bois non coloré
boîte de fromage par exemple

Les fleurs séchées,

Le broyat de bois...

Attention : afin d'éviter d'attirer certains nuisibles, il est nécessaire de ne pas mettre de viande et de laitage au composteur et de bien mélanger les déchets avec du broyat de bois.



A DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

Cartons, ferrailles, bois, gravats
hors déchets amiantés et pneus

Papiers

Déchets verts
tonte, branchages de section de tronc inférieur à 0.2 m

Objets de la maison dont jouets non électriques

Articles de bricolage / jardinage

Piles, batteries

Cartouches d'encre, capsules Nespresso

Equipement Electrique et Electronique,

Déchets Diffus Spécifiques
produits « dangereux » pour l'Environnement

Lampes

ampoules et néons nouvelle génération

Huiles végétales et minérales,

Emballages en verre,

textiles

vêtements, chaussures et sacs

Déchets Non Recyclables

Objets en plastique, film plastique

Tout objet réutilisable destiné au réemploi

via les ressourceries du territoire



A DÉPOSER EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Papiers

*sauf photos, papiers peints, papiers aluminium, mouchoirs papiers
et papiers cadeaux brillants*

Verre, bocaux, bouteilles, pots

sauf vaisselle cassée, ampoules, couvercles et bouchons

Textiles

*vêtements, chaussures, maroquinerie, linge...
si borne relais existante*



A DÉPOSER EN PHARMACIE

Médicaments

sans emballage ni notice

Objets coupants ou piquants à risque infectieux

Les éco-organismes chargés du recyclage et du traitement de nos déchets présents en déchèterie

Citeo

pour les emballages
issus du tri sélectif,
les papiers et
emballages en verre



Ecomaison

pour le mobilier et
objets de maison



Eco-DDS

pour les déchets
diffus spécifiques



Ecosystem

pour les déchets
électriques,
électroniques
et lampes



Corepile

pour les piles
et batteries

Refashion

pour le textile

Fière de représenter les ripeurs !

Lors de la période estivale, de nombreux ripeurs prennent leurs congés. Afin de maintenir le service de collecte des déchets, le SIRTOM a alors recours à un turnover des effectifs en employant des travailleurs saisonniers. Parmi eux, Noémie Pinto, étudiante en manipulation radio sur Dijon, témoigne de son expérience.

Nicolas Bezin : Pourquoi avez-vous choisi le métier de ripeur comme job d'été ?

Noémie Pinto : Principalement pour les horaires. En commençant à 5h et en terminant à midi, cela laisse du temps libre pour profiter des vacances. Et en été, cela permet d'éviter de travailler sous de fortes chaleurs. En résumé, c'est un emploi du temps confortable et pratique.

N. B. : Quelles étaient vos missions ?

N. P. : J'étais principalement à la collecte du tri sélectif. Les tournées se font par équipe de 2 ou 3. J'étais derrière le camion et chargée de ramasser les bacs et sacs jaunes.

N. B. : Comment avez-vous eu ce poste ?

N. P. : Je savais que l'espace jeune de la mairie de Chagny proposait des emplois saisonniers de ripeur. Ils recherchaient aussi bien des filles que des garçons. Alors j'ai postulé et le SIRTOM m'a engagé.

N. B. : Comment vous prépare-t-on à ce travail ?

N. P. : Nous avons eu une journée d'initiation afin d'intégrer les règles d'hygiène, de prévention des risques et de tri et de s'entraîner en conditions réelles sur un camion. Il est nécessaire de prendre le pli car c'est un peu technique et physique. Mais je me suis rapidement habituée. Cela n'a pas été un problème pour moi.

N. B. : Que reprenez-vous de cette expérience ?

N. P. : Aux yeux du grand public, le métier de ripeur n'a pas une très bonne image. Les gens ont une vision caricaturale de ce travail. Pour ma part, je ne portais pas beaucoup d'attention au rôle des ripeurs avant d'exercer ce métier. Je sortais ma poubelle pleine le soir, et la récupérais vide le matin, sans me préoccuper des personnes qui la ramassaient.

Aujourd'hui, j'ai un autre regard sur ce métier. Je le trouve fondamental dans notre société qui produit tellement de déchets.

C'est impressionnant de s'en rendre compte au quotidien. J'ai désormais beaucoup plus de reconnaissance et de considération pour ceux qui les collectent.

N. B. : Qu'avez-vous apprécié lors de cette expérience ?

N. P. : J'ai trouvé qu'il y avait une très bonne ambiance de travail. Mes collègues se sont montrés très gentils. Ils n'hésitaient pas à m'aider quand j'en avais besoin. Et les relations avec les usagers étaient très agréables. Certains nous attendaient pour nous donner quelque chose sur notre passage : une bouteille, des gâteaux, du miel... Ce sont des marques d'attention et de reconnaissance très appréciables de leur part.

Enfin, je suis très heureuse d'exercer ce métier, de représenter les ripeurs. Même si ce n'est qu'un job d'été, j'en suis fière, surtout en tant que fille, car nous sommes très peu représentées dans ce métier.

Propos recueillis par Nicolas Bezin, rédacteur pour le SIRTOM de Chagny.





Multiplication des actions Eco-citoyennes sur le territoire

De plus en plus de communes, préoccupées par la préservation de l'environnement et la propreté des espaces urbains et naturels, organisent des actions de nettoyage du territoire. Sollicitées par les élus, les associations locales et la population s'impliquent dans ces événements et participent activement au ramassage des déchets sauvages.

Nettoyage participatif des espaces urbains et naturels

Cette année, un bon nombre d'actions ont eu lieu au printemps, portées par les communes de Bragny-sur-Saône, Couches, Charette-Varennes, Saint-Léger-sur-Dheune, Saint-Loup-Géanges, Paris-L'Hôpital, Saint-Bérain-sur-Dheune, Sampigny-lès-Maranges, Chagny, Frontenard et Bouzeron.

L'ensemble de ces communes ont proposé un atelier de nettoyage de la nature sur des zones définies au préalable par les organisateurs.

En plus de cela, la commune de Saint-Léger-sur-Dheune a mené une collecte des mégots de cigarettes au niveau des lieux les plus fréquentés : abords des écoles, terrain de pétanque, parkings et abords des commerces. Cette action a également été l'occasion de sensibiliser les habitants à ce sujet.

A Saint-Léger-sur-Dheune et Saint-Loup-Géanges, les écoles ont également participé au ramassage des déchets. Les professeurs en ont profité pour sensibiliser les élèves aux Eco-gestes.



Le SIRTOM s'investit pour soutenir ces initiatives

Ces initiatives sont soutenues et encouragées par le SIRTOM qui propose aux communes :

- **Un atelier pour initier les participants** au ramassage des déchets et rappeler les consignes de tri avant chaque collecte,
- **Le prêt de matériel de collecte** : pincettes à déchets, gilets haute visibilité, gants, sacs jaunes et à ordures ménagères, consignes de tri...



Des actions qui favorisent l'implication Eco-citoyenne

Ces initiatives communales soutenues par le SIRTOM sont l'occasion de :

- Mobiliser les habitants** autour d'un projet citoyen lié à la préservation de l'environnement et la gestion des déchets ;
- Nettoyer et améliorer le cadre de vie** dans chaque commune avec la participation de la population ;
- Créer du lien entre les habitants, les élus et le SIRTOM**, notamment en partageant le « pot de l'amitié » organisé en fin de chaque journée ;
- Sensibiliser les habitants** aux gestes Eco-citoyens.

Donnez une seconde vie à vos objets réutilisables

Le 9 septembre dernier, à Chagny, a eu lieu l'inauguration de la ressourcerie de Chagny. Situé à la ZAC des noirsots à Chagny, le lieu de collecte accueille tous les objets réutilisables dont vous souhaitez vous séparer (meubles, électroménagers, vaisselle, Hi Tech, livres, jouets, vélos etc...). Il seront ensuite proposés à la revente au public dans le nouveau magasin, situé rue de l'artichaut, après réparation si besoin.

La ressourcerie a été créée en partenariat avec la ville de Chagny, l'ALCG et le SIRTOM, et bénéficie de l'appui financier de l'Etat et des collectivités locales. Elle a pour vocation de lutter contre le gaspillage en encourageant la valorisation des déchets réutilisables.



De gauche à droite : Marjorie (employée ALCG), Sébastien Laurent (maire et président SIRTOM), Christian Seigle-Ferrand (président ALCG), Danièle Picard (députée suppléante), Catherine Amiot (vice-présidente du Département), Claire Mallard (conseillère régionale), et Fabienne (employée ALCG).



Nouvelles filières en déchèterie pour les jouets et articles de bricolage et de jardin.

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit la reprise des déchets par les producteurs et distributeurs concernant les jouets et les articles de bricolage et de jardin.

De ce fait, les usagers peuvent amener ces objets en déchèterie afin qu'ils soient éliminés via des filières spécifiques, ce qui évite de les destiner à l'enfouissement et préserve ainsi notre environnement.

Articles pris en charge via ces nouvelles filières :

Jouets en tout genre

dont puzzles, maquettes et jeux de société

Outillages du peintre

Machines et appareils motorisés thermiques

Matériels de bricolage dont l'outillage à main

Produits et matériels destinés à l'entretien

et l'aménagement du jardin

La filière couvre aussi bien les produits que leurs accessoires.



Un nouveau centre de tri à Torcy

Afin de faire des économies de transport et d'améliorer le bilan carbone de la gestion des déchets recyclables, un nouveau centre de tri est créé à Torcy. Le SMET 71 et le SYTRAIVAL ont la responsabilité de la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de cette nouvelle usine. Les travaux débuteront début 2024.

À terme, cette usine permettra de trier l'ensemble des déchets recyclables d'un territoire incluant la Saône et Loire, le sud de la Côte-d'Or, le Nord du Rhône et une partie de l'Ain.

Le fonctionnement du centre sera confié à Bourgogne Recyclage, prestataire retenu par le marché public, pour une période de 7 ans.



Route de Lessard-le-National
71150 CHAGNY
tél. 03 85 87 62 34
www.sirtom-chagny.fr

